

Sur cette 2eme quinzaine les températures restent un peu supérieures aux normales mais sont plus conformes avec des maximales qui oscillent entre 16 et 26°C selon les jours, et des minimales plutôt en baisse avec un minimum de 5,4°C le 24 proches de la normale pour un mois de septembre autour de 10,1°C. Les précipitations seront excédentaires de 10mm sur le mois, et l'insolation excédentaire de près de 25%.

La pluie a un peu perturbé les travaux en plaine, mais les réserves hydriques sont encore basses et les sols ressuient vite. En conditions humides le betteraves ont refait un peu de feuilles ce qui se ressent sur les densités. On peut encore espérer une remontée avec une remontée des températures et du soleil. Les récoltes de tournesol ont parfois été stoppées également par les pluies et des parcelles se retrouvent en sur-maturité. Il faudra profiter du retour de conditions plus propices afin d'éviter une nouvelle ré-humectation des capitules pour éviter de voir les pertes récolte augmenter fortement.

COLZA

Très hétérogènes

Les parcelles les plus avancées qui ont dépassé le stade 5 feuilles ont désormais échappé aux principaux ravageurs de débuts de cycle et poursuivent leur développement en creusant l'écart avec les parcelles les moins avancées. A côté de ces beaux colzas, on voit en effet des colzas encore à 2 feuilles. Pour ces parcelles il y aura peut-être des décisions radicales à prendre pour peu qu'elle se salissent et que les ravageurs viennent s'y mettre.

Heureusement la pression ravageurs reste assez faible :

- peu de dégâts d'altises sur feuillage à surveiller sur les plus petits colzas encore à 4 feuilles
- pas de souci sur limaces à surveiller encore dans les petits et moyens colzas jusqu'à 4 feuilles
- attaques de pucerons localisées à surveiller jusqu'à 6 feuilles

Le vol de grosse altises semble débiter avec quelques captures, à suivre dans les semaines à venir.

BLE

Astuce pour mesurer PMG et faculté germinative

Si vous réglez votre semoir en kilos/ha (cas général en blé), c'est le moment de mesurer le PMG et faculté germinatives pour ajuster au mieux les densités de semis afin de semer ce qu'il faut sans plus afin de limiter le risque maladies-verse et d'avoir des plantes plus résistantes au stress hydrique.

Pour rendre l'opération plus facile et plus rapide rappelons notre méthode proposée pour tenir compte des 2 critères en une seule opération. Ce qui nous intéresse c'est de savoir combien il y a de grains viables dans le poids de semences qui va couler quand vous ferez tourner la manivelle du semoir pour le régler.

1°) prendre un échantillon de semence prête (après triage et traitement sauf si traitement vinaigre) en conservant les impuretés ou les grains cassés s'il y en a car ils rentrent dans le poids de l'échantillon et du poids de semence que vous allez semer. La taille de l'échantillon nécessaire dépend de la précision de votre balance. A 1 gramme près il faut prendre 25 grammes minimum soit une erreur moyenne de 4% et 500 germes environ à compter. A 0,1 gramme près, ne pas prendre que 2,5 grammes mais 10 grammes car on ne perd pas beaucoup de temps et on réduit le risque d'erreur dû à l'échantillonnage. Dans ce cas cela ne fait que 200 germes à compter et la précision est de 1%

Vous trouverez facilement sur internet des petites balances de bijoutier qui pèsent à 0,1 grammes pour quelques dizaines d'euros et qui vous feront gagner du temps et de la patience.

2°) mettre quelques jours au réfrigérateur pour lever la dormance par sécurité s'il y a un doute.

3°) répartir ensuite l'échantillon sur trois couches de papier absorbant. Recouvrir l'une nouvelle feuille, mouiller le papier, et maintenir humide dans le noir à 18-20°. Ne pas noyer les grains car ils doivent avoir de l'énergie pour germer, donc de l'oxygène pour brûler les sucres.

4°) compter le nombre de germes jusqu'à ce que de nouveaux n'apparaissent plus.

Avec la formule qui suit (en fait une règle de 3), vous obtenez directement le nombre de Kg / ha à semer en fonction de votre objectif en grains par m². La formule est : poids l'échantillon en grammes X objectif densité en grains au m² / nombre de germes X 10

Exemple avec 198 germes dans un échantillon de 10,6 grammes, pour semer 180 grains / m² il faut semer : $10,6 \times 180 / 198 \times 10 = 96 \text{ kg/ha}$. Facile ! ...

Sur semences reportées de l'an passé, si elles étaient saines, et ont été conservées non traitées en bonnes conditions, tout devrait bien se passer. Sinon, et notamment si elles ont été conservées traitées, mieux vaut vérifier la faculté germinative comme ci-dessus.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 26 septembre 2023 (BSV G.C. N°35), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Du moulin, L.Godet, L.Legrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole. Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.
Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »